

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 27 JUIN 2013

Etaient présents : **AUBERT** Pascal – **CORNU** Benoît – **COUTURIER** Gérard – **DUPONT** François – **FAIVRE** Marie-Claire – **GALMICHE** Michel – **GENTIER** Mariette – **GERMAIN** Roland – **GRANDJEAN** Mauricette – **GROSJEAN** Gilles – **GROSJEAN** René – **HASSENFORDER** Pascal – **LAB** Mireille – **LENTZ** Stéphane – **MAIMBOURG** Alain – **MILLE** Jean-Claude – **OESTERLE** Dominique – **PAOLI** Jean – **PEROZ** Philippe – **SCHIESSEL** Vincent – **SCHLUMBERGER** Thierry – **SIMON** Jean-Louis – **TEMPLIER** Joël – **TRITRE** Michel

Etaient présents sans prendre part aux votes : **CHIPEAUX** Bernadette – **JAMMI** Abdelilah

Le Président remercie les personnes présentes et ouvre la séance.



➤ **Agenda :**

- Réunion de bureau le jeudi 1^{er} août à 18H30 dans les locaux de la CCRC,
- Conseil Communautaire le mercredi 28 août à 19H30 à la salle polyvalente de Plancher-les-Mines (au lieu du 8 août comme prévu initialement),
- Réunion du SIVU des 6 Villages le mardi 17 septembre à 18H00 au Pôle Educatif des Vosges Saônoises à Clairegoutte,
- Réunion de l'instance de concertation locale pour la mise en place des nouveaux contrats départementaux PACT le jeudi 19 septembre à 18H00 dans les locaux de la CCRC,

**ATTRIBUTIONS D'AIDES FINANCIERES POUR TRAVAUX DANS
LE CADRE DE L'OPAH**

Le Conseil Communautaire, réuni le 27 juin 2013, a validé à l'unanimité selon les règles définies par les délibérations en date du 25 juin 2009 et du 10 février 2011 l'attribution de :

- trois subventions « façades » dont deux sur la commune de Ronchamp d'un montant de 750 € et une sur la commune de Champagny d'un montant de 197 €,
- deux subventions « ménages très modestes » sur la commune de Plancher-Bas pour autres travaux de montants de 2 415 € (toiture) et 768 € (douche),
- une subvention bailleur pour aménagement d'un logement conventionné sur la commune de Champagny pour un montant de 2 702 €,
- une subvention sortie d'habitat indigne sur la commune de Ronchamp pour un montant de 700 €.

**TARIFICATION AU QUOTIENT FAMILIAL DES ACTIVITES PERI ET
EXTRA SCOLAIRES A LA RENTREE 2013/2014**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 11 octobre 2012 fixant les différents tarifs applicables aux activités périscolaires à compter du 1^{er} janvier 2013 selon la méthode du quotient familial, d'après les règles dictées par le Conseil Général de la Haute-Saône. Il informe l'Assemblée du souhait de la Caisse d'Allocations Familiales d'étendre cette tarification à l'accueil extrascolaire à compter du 1^{er} septembre 2013.

Pour rappel, la nouvelle proposition de grille tarifaire devient donc :

0<QF<680	1,30 € l'heure	5,30 € le temps médian,
681<QF<1500	1,35 € l'heure	5,40 € le temps médian,
1501<QF<1800	1,40 € l'heure	5,50 € le temps médian,
QF>1801	1,50 € l'heure	6,10 € le temps médian,
Tarif extérieurs à la CCRC	1,70 € l'heure	6,50 € le temps médian.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité l'extension de la tarification au quotient familial précédemment votée aux activités extrascolaires à compter du 1^{er} septembre 2013.

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE AU COMITE
DEPARTEMENTAL HANDISPORT POUR L'ORGANISATION DES
JOURNEES DEPARTEMENTALES HANDISPORT 2013

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'identification des Journées Départementales Handisport comme évènement majeur du territoire de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont et propose le versement d'une aide financière de 2 000 € au Comité Départemental Handisport qui en assure l'organisation.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte cette proposition pour l'édition 2013 qui s'est tenue les 22 et 23 juin derniers.

ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A L'EURL LA PORTERIE
DE NOTRE-DAME DU HAUT POUR L'ORGANISATION DE LA
PREMIERE EDITION DU FESTIVAL « MUSIQUE AUX QUATRE
HORIZONS »

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de l'initiative de l'EURL La Porterie de Notre-Dame du Haut, en partenariat avec l'agence Renzo Piano Building Workshop, d'organiser de manière pérenne un festival de musique classique de haut niveau avec de jeunes musiciens sur le site de la Chapelle de Ronchamp les 9 et 10 août prochains. Deux réunions d'information se sont tenues à ce sujet les 9 mars et 18 mai derniers où des modalités de participation de la commune de Ronchamp et de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont ont été évoquées. La commune assurerait la partie logistique en amont et en aval du festival par le biais de ses services techniques et la communauté de communes assumerait financièrement les frais de réception des invités dont le nombre est estimé à 200 pour un ticket de 10 € par personne. L'Office de Tourisme intercommunal se chargerait, lui, de la diffusion de l'information et de la promotion. De plus, les accueils de loisirs gérés par la communauté de communes seraient conviés aux répétitions préalables. Ces propositions ont été présentées lors du bureau du 12 juin dernier.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, par 13 voix pour et 11 abstentions (AUBERT Pascal, COUTURIER Gérard, DUPONT François, FAIVRE Marie-Claire, GENTIER Mariette, GERMAIN Roland, GROSJEAN Gilles, MAIMBOURG Alain, PAOLI Jean, SIMON Jean-Louis, TRITRE Michel), approuve l'attribution d'une aide financière d'un montant de 2 000 € à l'EURL La Porterie de Notre-Dame du Haut pour l'organisation de la première édition du festival « Musique aux Quatre Horizons ». Cette aide sera versée pour moitié le 15 juillet 2013, et le versement de l'autre moitié courant octobre 2013 sera conditionné à la réalisation d'un bilan sur la diffusion du Pass' Partout pendant la période d'affluence touristique.

PARTICIPATION FINANCIERE A LA FEDERATION HIERO POUR
L'ORGANISATION DE L'EDITION 2013 DU FESTIVAL HIEROCK'
SOUNDS

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'adhésion de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont à la saison Musiques Actuelles du Pays des Vosges Saônoises et l'organisation avec le soutien de la Fédération Hiéro d'un festival itinérant qui s'est déroulé en 2010 et 2012 sur la base de loisirs de la Saline à Lure et en 2011 sur celle des Ballastières à Champagny. Il présente à l'Assemblée le programme de l'édition 2013 de ce festival qui sera cette fois éclaté sur plusieurs sites et sur trois week-ends en octobre avec un concert à l'auditorium de Lure de 12 octobre, un dans les nouveaux locaux de répétition du centre culturel Georges Taiclet de Luxeuil-les-Bains qui font partie du Pôle d'Excellence Rurale le 18 octobre, un au château médiéval d'Oricourt le 19 octobre, et un mini-festival les 25 et 26 octobre à la salle culturelle de Frahier-et-Chatebier.

La participation financière demandée à la Communauté de Communes Rahin et Chérimont pour la quatrième édition de ce festival s'élève à 5 766 € venant en complément d'autres financeurs qui sont le Conseil Régional de Franche-Comté, le Conseil Général de la Haute-Saône, le Pays des Vosges Saônoises, ainsi que les villes de Lure et Luxeuil-les-Bains.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, par 23 voix pour et une abstention (FAIVRE Marie-Claire), approuve l'organisation de l'édition 2013 du Festival Hiérock'Sounds, valide le montant de la participation financière demandée à hauteur de 5 766 €, et autorise Monsieur le Président à signer une convention avec la Fédération Hiéro et les différents partenaires précités pour l'organisation de la quatrième édition de ce festival.

ADHESION 2013 A HAUTE-SAÔNE INITIATIVE

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 5 novembre 2009 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont à l'association « Haute-Saône Initiative » et son abondement à hauteur de 20 000 € au fonds permettant aux entreprises du territoire intercommunal de bénéficier de prêts d'honneur bonifiés pour financer leurs investissements.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité le renouvellement de cette adhésion se traduisant par le versement d'une cotisation d'un montant de 155 €.

DEMANDE DE SUBVENTION AU FEADER AU TITRE DU PROGRAMME LEADER DU PAYS DES VOSGES SAÔNOISES APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU MOBILIER ET DE L'EQUIPEMENT DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DU PÔLE D'ACCUEIL PERI ET EXTRA SCOLAIRE IMPLANTE A FRAHIER-ET- CHATEBIER

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 novembre 2011, Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet d'aménagement d'un pôle d'accueil péri et extra scolaire sur la commune de Frahier-et-Chatebier et la nécessité de l'équiper en mobilier et matériel pour un montant global de 4 979,75 € H.T.

Ce montant est éligible à la mesure 321 « Services de base pour l'économie et la population rurale » du programme LEADER du Pays des Vosges Saônoises.

En vue de la réalisation de son projet, la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont sollicite un soutien financier auprès du Groupe d'Action Locale – Pays des Vosges Saônoises, au titre de la programmation LEADER menée sur le territoire.

Etant précisé que la subvention LEADER – FEADER interviendrait en contrepartie des cofinancements publics nationaux, tels qu'ils figurent dans le plan de financement ci-dessous.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération proposé est le suivant :

Plan de Financement – En euros HT					
Co-financeurs Assiette LEADER	Assiette non retenue LEADER	Assiette retenue - LEADER			TOTAL GENERAL
		Montants cofinancés		Montants non cofinancés	
		DPN	FEADER		
CAF	30,00%	1 041,21 €	1 272,59 €	452,72 €	1 493,93 €

Autofinancement	20,00%		995,95 €	1 217,27 €	0,01 €	995,96 €
LEADER – FEADER	50,00%			2 489,86 €		2 489,86 €
TOTAL GENERAL		Total assiette dépenses LEADER :				4 979,75 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ approuve le plan de financement du projet tel qu'il figure ci-dessus,
- ✓ autorise Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du FEADER dans le cadre de la Programmation LEADER – GAL Pays des Vosges Saônoises,
- ✓ autorise Monsieur le Président à augmenter la part d'autofinancement de la Communauté de Communes en cas de non obtention des subventions attendues.

DEMANDE DE SUBVENTION AU FEADER AU TITRE DU
PROGRAMME LEADER DU PAYS DES VOSGES SAÔNOISES
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU MOBILIER ET DE
L'EQUIPEMENT DU RELAIS SERVICES PUBLICS
INTERCOMMUNAL RAHIN ET CHERIMONT IMPLANTE A
CHAMPAGNEY

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 décembre 2011,

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire le projet d'aménagement d'un Relais Services Publics intercommunal sur la commune de Champagny et la nécessité de l'équiper en mobilier et matériel. Le coût global de ces aménagements qui comprennent du mobilier de bureau, de l'équipement informatique et des aménagements séparatifs s'élève à 7 748,32 € H.T.

Ce montant est éligible à la mesure 321 « Services de base pour l'économie et la population rurale » du programme LEADER du Pays des Vosges Saônoises.

En vue de la réalisation de son projet, la Communauté de Communes de Rahin et Chérumont sollicite un soutien financier auprès du Groupe d'Action Locale – Pays des Vosges Saônoises, au titre de la programmation LEADER menée sur le territoire.

Etant précisé que la subvention LEADER – FEADER interviendrait en contrepartie des cofinancements publics nationaux, tels qu'ils figurent dans le plan de financement ci-dessous.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération proposé est le suivant :

Plan de Financement – En euros HT						
Co-financeurs	Assiette LEADER	Assiette non retenue LEADER	Assiette retenue - LEADER			TOTAL GENERAL
			Montants cofinancés		Montants non cofinancés	
			DPN	FEADER		
Autofinancement	45,00%		7 748,32 €	3 486,74 €	0,01 €	3 486,75 €
LEADER – FEADER	55,00%			4 261,57 €		4 261,57 €
TOTAL GENERAL		Total assiette dépenses LEADER :				7 748,32 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ approuve le plan de financement du projet tel qu'il figure ci-dessus,
- ✓ autorise Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du FEADER dans le cadre de la Programmation LEADER – GAL Pays des Vosges Saônoises,
- ✓ autorise Monsieur le Président à augmenter la part d'autofinancement de la Communauté de Communes en cas de non obtention des subventions attendues.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR BESOIN
OCCASIONNEL POUR POURVOIR A UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de pourvoir du 1^{er} au 21 juillet 2013, à titre exceptionnel et pour besoin occasionnel, un poste d'adjoint administratif de deuxième classe pour renforcer l'équipe administrative de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont.

Ce poste renforcera le volume horaire dédié aux tâches administratives du fait d'une forte baisse de celui des agents administratifs en place.

La base de rémunération retenue pour ce poste est définie par référence à l'indice brut 297 (indice majoré 309) correspondant au premier échelon (catégorie C) de la grille indiciaire de l'emploi d'adjoint administratif de deuxième classe (filiale administrative) sur la base d'un temps complet sur la durée du contrat.

Au vu du profil recherché, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider la candidature de Mademoiselle SZCZODROWSKI Maëva à ce poste.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la validation de cette candidature pour assurer ces missions sur la durée du contrat précitée.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL POUR BESOIN
OCCASIONNEL POUR POURVOIR A UN POSTE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité de pourvoir du 1^{er} au 31 août 2013, à titre exceptionnel et pour besoin occasionnel, un poste d'adjoint administratif de deuxième classe pour renforcer l'équipe administrative de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont.

Ce poste renforcera le volume horaire dédié aux tâches administratives du fait d'une forte baisse de celui des agents administratifs en place.

La base de rémunération retenue pour ce poste est définie par référence à l'indice brut 297 (indice majoré 309) correspondant au premier échelon (catégorie C) de la grille indiciaire de l'emploi d'adjoint administratif de deuxième classe (filiale administrative) sur la base d'un temps complet sur la durée du contrat.

Au vu du profil recherché, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de valider la candidature de Mademoiselle SCHLUMBERGER Fanny à ce poste.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la validation de cette candidature pour assurer ces missions sur la durée du contrat précitée.

DEFINITION DES TARIFS DES DIFFERENTS CONTRÔLES DANS
LE CADRE DU SPANC

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la mission de la Communauté de Communes sous forme de prestation de services déléguée à la société Gaz et Eaux en ce qui concerne les différents contrôles du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Il explique la nécessité de définir de manière précise les coûts des différentes prestations effectuées. Une réunion a eu lieu avec le prestataire le 24 juin pour valider cette démarche, et les propositions suivantes ont été effectuées :

- Coût du diagnostic de l'existant non facturé à l'utilisateur : 75 € H.T.,
- Coût du contrôle de bon fonctionnement faisant l'objet d'une redevance identique : 75 € H.T.,
- Coût des contrôles de conception et de bonne exécution faisant l'objet d'une redevance identique : 150 € H.T.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité les tarifs des différents contrôles précités, ainsi que les montants des redevances correspondants.

VENTE DE TERRAINS ET BÂTIMENTS SUR LE SITE EX-MAGLUM A CHAMPAGNEY

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 13 décembre 2012 approuvant la vente de deux bâtiments avec terrain nu sur le site ex-Maglum sur les parcelles renommées au cadastre AB 97, AB 98, AB 99 et AB 100 au lieu-dit « Planche Jean-Folle » à Champagny. Une estimation de France Domaines avait fixé le prix de vente à 40 € H.T. le m² bâti et 3,50 € H.T. le m² non bâti. Après présentation du projet de division et négociation avec l'intéressé, un prix de vente de 32 487,50 € hors frais notariaux avait été approuvé. Il convient de déduire de ce montant 1 700 € déjà versés à la Communauté de Communes Rahin et Chérimont par l'occupant d'une partie des lieux.

Entendu cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la vente de ces terrains au montant de 30 787,50 € hors frais notariaux à Monsieur MIGNEREY Gilles, demeurant 3 route des Champs de la Bêche à 70200 FREDERIC-FONTAINE, et autorise Monsieur le Président à effectuer toute démarche en vue du traitement de cette affaire.